

SEPTEMBRE 2023

Saint-Just-de-Bretenières PASSEZ UN BEL AUTOMNE







La Sarracénie Fleur emblème de la Municipalité





<u>Prix Leadership municipal 2023 – Dépôt de la candidature de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières et de son Maire</u>

Lors de l'assemblée du Conseil de la MRC de Montmagny, tenue le 11 juillet dernier, la MRC de Montmagny a adopté une résolution visant à déposer la candidature de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières et de son Maire, Monsieur Donald Gilbert, dans le cadre de la mise en place du Fablab de Saint-Just. En effet, la Municipalité en collaboration avec la MRC de Montmagny dans le cadre de sa stratégie « Montmagny, ses jeunes, ses entreprises et ses projets en innovation » a développé et implanté un Fablab à Saint-Just.



Tout au long de la réalisation de ce projet, la MRC souligne le leadership du Maire, Monsieur Donald Gilbert, à faire de ce projet un lieu unique au Québec. Monsieur Gilbert a été très proactif dans l'implantation et a toujours été convaincu de l'importance d'aménager ce lieu de création et d'innovation.

La Municipalité et son Maire peuvent donc être fiers d'avoir collaboré à la création de cet espace de rencontre, d'échange et d'entraide où de l'équipement de pointe et de technologie est mis à la disposition des entreprises et de la population de la région de la MRC et des régions voisines, sans distinction de l'âge, du sexe, des goûts, des intérêts et de l'origine ethnique des personnes.

Dans ce nouveau milieu mis en service depuis le 28 septembre 2022, on laisse libre cours à son imagination et à sa créativité pour réaliser des projets variés et innovants touchant le bois, la couture, l'électronique, l'ébénisterie, la réalité virtuelle et l'agroalimentaire, pour ne nommer que ceux-là.

De plus, le Fablab permet à tous les organismes et entreprises du milieu d'y tenir des activités, de mettre en valeur les compétences et aptitudes de citoyens et même de soutenir la recherche et le développement d'entreprises.

Rappelons que le prix Leadership municipal de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) est remis à chaque année à une municipalité ou à une MRC membre pour la mise en œuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale. Il souligne une initiative remarquable d'une municipalité pour le développement de son milieu. Plusieurs critères d'évaluation des candidatures ont été définis et le projet de Fablab initié à Saint-Just y répond en tout point.





Prenez note que l'ordre du jour qui vous est présenté dans chacune des éditions du journal local, n'est pas <u>statique</u> et que des points peuvent s'ajouter ou être retirés lors de l'assemblée.

- Ouverture de la session
- 2- Lecture et Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Affaires découlant des procès-verbaux
- 5- Correspondance
- 6- Acceptation des comptes / États comparatif
- 7- Rapport du Directeur du service incendie
- 8- Rapport de l'Officier municipal et de son Adjoint
- 9- Rapport des Conseillers en charge de différents dossiers
- 10- Terrain de jeux Compte rendu des animatrices
- 11- Communiqué dans les journaux Un bon coup
- 12- Varia

13- Période de questions

14- Levée de l'assemblée

Josée Poulin, Directrice générale

Pour nos Aînés de St-Just...

Le Club de l'Âge d'Or vous invite... Souper dansant

DIMANCHE LE 17 SEPTEMBRE 2023

À compter de 15 h :00 à la salle municipale de St-Just.

Musique: Charles et Diane

Prix: 15,00\$
Nous vous attendons en grand nombre.

Bienvenue à tous!

Informations : Colette Poulin, Présidente : 418-244-3544

Ginette Toulouse, Secrétaire Trésorière : 418-244-3703



Le Club de l'Âge d'Or invite ses membres...

SOUPER D'OUVERTURE

Mercredi le 13 septembre à 17Hres SALLE DE L'ÂGE D'OR

Date limite pour donner votre nom : 10 septembre 2023

Ginette 418-244-3703

Colette Poulin: 418-244-3544

Les amis de l'entraide

REPRENNENT LEURS ACTIVITÉS

Le 05 SEPTEMBRE 2023

PRIX DU REPAS:8.00\$

Si vous voulez vous joindre à nous, donnez votre nom au plus tard le dimanche à :

Marie-Paule Bolduc: 418-244-3887 Colette Poulin: 418-244-3544

Ginette Fortier: 418-244-3703 Hélène Labrie: 418-244-3652

Les affaires Municipales...

NOTRE NOUVELLE INSPECTRICE



Mélissa Gagné, employée de la MRC de Montmagny, agira à titre d'inspectrice municipale au sein de notre municipalité. Elle sera donc responsable de l'émission des permis en matière d'urbanisme (construction, rénovation, installations septiques, captage d'eau et autres) Elle aura le mandat d'étudier toutes les demandes de permis soumises, d'en assurer la conformité à la réglementation en vigueur et d'effectuer des inspections. Mélissa a également la mission d'enquêter sur les plaintes, émettre des avertissements ou des constats d'infraction, si nécessaire, et ainsi de s'assurer que les correctifs seront mis en place, dans les délais respectueusement soumis.

adresser vos questions par courriel au mgagne@montmagny.com.

Si vous avez des questions sur la réglementation en vigueur dans notre municipalité, vous pouvez lui

« DANS COMBIEN DE TEMPS AURAI-JE MON PERMIS? »

C'est une excellente question! Comme vous le verrez, le processus est tributaire de nombreux facteurs internes et externes.

Premier arrivé, premier servi!

Nous recevons un grand nombre de demandes de permis, de certificats et d'informations. Tous les projets sont prioritaires et dans un tel contexte, la règle du « premier arrivé, premier servi » est de rigueur.

Le dossier est-il complet?

Il arrive que certaines informations soient manquantes ou que leur indispensabilité ne soit établie qu'en cours d'analyse du dossier. Cette analyse peut être suspendue en attendant les documents manquants.

Dans les meilleurs délais.

Nous ne sommes pas en mesure de donner une date d'émission réaliste lors d'une demande de permis, en raison des trop nombreux facteurs qui influencent l'opération et des périodes d'affluence parfois imprévisibles. Nous nous faisons cependant un devoir de servir la clientèle de façon rigoureuse et dans les meilleurs délais possibles.

Il est fortement recommandé d'adresser votre demande à la municipalité en remplissant un formulaire **au moins 4 à 5 semaines** avant le début des travaux. Nos inspecteurs disposeront alors d'assez de temps pour étudier tous les aspects législatifs de la demande qui parfois, peuvent être complexes. Si la demande peut être traitée dans les jours qui suivent son dépôt, ils pourront le faire rapidement.

Il ne vous sert à rien de vous présenter au bureau pour savoir si votre permis est prêt ou pour rencontre les inspecteurs.

Toute demande de permis doit être acheminée à la municipalité **avant que les travaux débutent**, et il faut **obligatoirement** avoir son permis en main avant de commencer les travaux. Avant d'élaborer votre projet, d'acheter vos matériaux ou de mandater votre entrepreneur, assurez-vous d'obtenir les renseignements relatifs au zonage propre à votre secteur (marge de recul, hauteur et volume des constructions, emprise au sol, etc).

Demander un permis est une démarche que plusieurs redoutent ou ignorent volontairement. Certaines appréhendent la possible hausse de taxes qu'entraîneront leurs travaux, mais le permis sert à s'assurer que les travaux projetés seront conformes aux règlements municipaux. Le non-respect des exigences pourrait vous occasionner des ennuis à la vente de votre propriété.

Pour tous types de travaux, vous devez vous adresser à nos inspecteurs ou au bureau municipal au 418-244-3637 afin de valider votre projet et obtenir les autorisations nécessaires. Vous vous épargnerez bien des soucis!





INAUGURATION D'UN NOUVEAU TRONÇON DU CLUB QUAD DE LA RIVIERE DAAQUAM



Le 17 juin dernier, plus de 47 quads et près de 60 personnes ont participé à une journée porte ouverte avec l'inauguration d'un nouveau tronçon du Club Quad de la Rivière Daaquam. Lors de cette journée, un parcours total de 140 kilomètres a été proposé aux quadistes et leur a permis de découvrir plusieurs milieux et beautés régionales, tels : érablières, forêt boréale, vue des monts Notre-Dame, frontière canado-américaine ainsi que la magnifique rivière Daaquam. Ils se sont ensuite réunis sur le site de « Chalets Villégiature et Pourvoirie Daaquam » pour fraterniser et déguster un bon burger de bœuf Highland maison.

Le nouveau tronçon créé de 4,2 kilomètres permet maintenant de relier le rang Saint-Isidore de Saint-Just-de-Bretenières au rang Saint-Joseph de Saint-Magloire du comté des Etchemins, aux limites de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet. Ce nouveau tronçon ne permet pas encore de relier nos réseaux de sentiers respectifs mais nous y travaillons.

De plus, ce nouveau tronçon ouvre des possibilités pour nous relier par Saint-Fabien-de-Panet, en autant que la Municipalité et le Club Quad de Panet entreprennent les démarches nécessaires pour y arriver. Le Président du Club de la Rivière Daaquam invite la population intéressée par les balades en VTT sur notre magnifique territoire, à devenir membre du Club. À ce titre il suffit de consulter le site internet de la FQCQ (Fédération Québécoise des Clubs Quads) – section « Droits d'accès » / « Devenir membre d'un club de la FQCQ ». Pour votre information, notre Club se nomme le Club Quad de la Rivière Daaquam et porte le numéro 12-172.

De même, Monsieur Vidal, Président du Club sollicite les amateurs de ce sport à le contacter s'ils ont des idées pour relier les différents sentiers de notre territoire. Vous pouvez le joindre par téléphone au (418)249-8060 ou par courriel au clubquad@daaquam.qc.ca

Les Affaires Municipales...





ATTENTION ATTENTION

PRÉCISION SUR DÉFINITION DE MONSTRE OU ENCOMBRANTS

Les contribuables de la Municipalité sont priés de prendre note que la cueillette des montres ménagers sera effectuée <u>VENDREDI, LE 13 OCTOBRE 2023</u>. Lors de la collecte des montres ménagers, on procédera également à la collecte prévue de la récupération (bacs bleus). Afin de vous assurer que vos objets seront ramassés, il serait préférable que vous les déposiez au bord du chemin, <u>la veille</u>. De même, pour vous garantir que la cueillette de tous vos articles sera faite, nous vous prions de prendre connaissance de ce qui suit.

La cueillette est prévue pour les monstres ménagers ou déchets encombrants. Les monstres sont des objets dont il est impossible de se débarrasser via le bac de déchet (bacs verts) et plus précisément définis comme : les déchets qui excèdent 1.5 mètre de longueur ou qui pèsent plus de 25 kilogrammes ou qu'ils sont d'origine domestique, éviter une remorque remplie au bord du chemin. Ce qui est accepté dans les montres ménagées, sont par exemple le mobilier, les objets et appareils ménagers usagers (ex : matelas, divan, fauteuil, chaises, armoire, bureau, base de lit, tapis, meuble de patio, toilette, évier, bain, cuisinière, lavevaisselle, réfrigérateur, congélateur, laveuse/sécheuse, essoreuse, réservoir à eau chaude, barbecue au gaz propane sans la bouteille de propane) et objets de débarras saisonnier (printemps, automne ex : toile de piscine, filtreur, balançoire, brouette, tondeuse, etc.) Donc, tout ce qui peut entrer dans un bac ne doit pas se retrouver dans la liste pour la collecte. Sont exclus des Monstres : carrosserie automobile, pneu, bouteille de propane, carton, rebut de construction (gypse, bois, brique, ciment, porte, fenêtre, bardeau d'asphalte), gallons de peinture, sacs de poubelle, sacs de feuilles et de linge). Un sac ou une boite de carton rempli de différents petits objets n'est pas considéré comme un encombrant. Précisions qu'il faut que ce soit d'une dimension et pesanteur acceptable pour permettre à 2 personnes de lever l'objet pour l'insérer dans le camion et éviter de mettre vos items trop d'avance (ex : un matelas imbibé d'eau suite à des journées de pluie). On vous rappelle que le matériel électronique peut être récupéré et qu'à ce titre, vous pouvez disposer de votre télévision, ordinateur, console de jeux, cellulaire, etc., au dépôt des matières dangereuses de la Municipalité.

Nous vous incitons fortement à profiter de cette occasion pour faire un grand ménage et vous départir de tous les anciens meubles, électroménager et/ou autres objets lourds et inutiles qui encombrent sous-sol, grenier et arrière-cour. Comme vous le savez, en vertu de la réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il ne sera pas possible pour nous de ramasser vos pneus usagés.

CLUB SANTÉ-FORME ST-JUST

Nous vous rappelons que les heures d'ouverture du Club Santé-Forme, qui est situé au 2^{ième} étage de l'école de St- Just, sont les suivantes;



EN SEMAINE, DU LUNDI AU VENDREDI INCLUSIVEMENT, ENTRE 15 h 30 ET 7 h LE LENDEMAIN MATIN ET SUR 24 HEURES LES FINS DE SEMAINE.



Au plaisir de vous revoir!



ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(VE)

Travailler pour la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, c'est l'occasion d'œuvrer pour une ville offrant un environnement de qualité exceptionnelle à ses citoyens et visiteurs. Située au cœur du Parc des Appalaches, la municipalité propose tous les services à proximité, les infrastructures récréatives et sportives diversifiées.

Le SERVICE DE PLACEMENT du C.A.R.E. Montmagny-L'Islet est présentement à la recherche de personnel pour combler un poste d'adjointe administrative pour cette municipalité.

Profil et compétences recherchés :

- DEP en comptabilité ou DEC en techniques de bureautique
- Expérience en milieu municipal un atout Tact, rigueur, confidentialité et entregent Excellent service à la clientèle

Principales fonctions et défis :

- Accueillir les visiteurs et les diriger vers la personne appropriée
- Maintenir à jour le site Internet, Facebook et le panneau numérique de la municipalité
- Compléter et soumettre les divers formulaires gouvernementaux
- Calculer, préparer et émettre des factures, des états de compte ainsi qu'en assurer le suivi
- Traiter et vérifier les comptes fournisseurs et les comptes clients
- Saisir les données comptables à l'aide du système informatisé CIM

Avantages et conditions de travail :

- Poste permanent à temps plein (37.5h/semaine) Horaire régulier de jour et sur semaine
- Assurances collectives avec couverture médicaments, lunettes et soins dentaires (75%par employeur)
- Rémunération selon échelle salariale
- Entrée en fonction : Dès que possible

NOTE : La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

Fais parvenir ton curriculum vitae

Suzanne Gagné, Conseillère en ressources humaines

Par la poste :8, rue St-Louis, Montmagny G5V 1M7 Par téléphone au 418-248-9559, poste 208

Par courriel à recrutement@lecare.ca

Postulez en ligne: https://www.lecare.ca/fr/commerce/municipalite-de-saint-fabien-de-panet-1

AVIS DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION CITOYENNE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES



La municipalité de Saint-Just-de-Bretenières procède actuellement à la mise à jour de sa politique familiale municipale (PFM). Cette démarche vise à améliorer les conditions de vie des familles et également celles de tous les citoyens et ce, à tous les niveaux, par exemple les loisirs, le partage d'information, la sécurité, etc. De plus, la consultation est essentielle pour nous aider à connaître les besoins et les intérêts des familles. Les résultats orienteront les décisions de la municipalité et de la MRC pour les trois (3) prochaines années. Cette démarche est rendue possible grâce à une subvention du Ministère de la famille.

Afin de connaître les besoins des citoyens de Saint-Just, nous avons vraiment besoin de votre implication. Nous avons développé un questionnaire qui, nous l'espérons, couvre l'ensemble des besoins de notre communauté.

Deux (2) façons de compléter le questionnaire :

- 1. Copies papier disponibles au bureau municipal (et le retourner avant le 15 septembre 2023).
- 2. De façon électronique, en allant sur le site de la municipalité ou sur le Facebook de la municipalité et en cliquant sur le lien identifié pour la consultation PFM.

Si vous le complétez en ligne, nous serons en mesure de récupérer les résultats via le site Pour toutes questions concernant cette consultation, veuillez vous adresser à votre bureau municipal.

Merci de votre implication!

Les partenaires du Comité pour la mise à jour de la Politique familiale municipale.

Une bibliothèque près de chez vous...

Pour vous, une bibliothèque, accessible à tous et sans coût pour l'usager! Sur place, des livres pour tous les goûts et une « section jeunesse » composée de livres au goût du jour.

Voici les nouveautés et suggestions du mois de septembre 2023

TITRE	AUTEUR	GENRE	
La maison des Levasseur T. 3	Julie Rivard	Roman québécois	
La rue principale T. 2	Rosette Laberge	Roman québécois	
La faute des autre T. 2	Josée Ouimet	Roman québécois	
Les Souvenirs d'Évangéline	Louise Tremblay-D'esseambre	Roman québécois	
LA chambre numéro 7	Martine Latulippe	Roman jeunesse	
	Isabelle Malenfant		
Dragouille T. 10	Maxim Cyr	Bande dessinée	
Lou!T.6	Julien Neel	Bande dessiné	
Pour les enfants, plusieurs belles suggestions de livres!			

Bonne lecture! Josée et Jacinthe

Voici les dates d'ouverture pour le mois de septembre 2023

JOUR	DATES	
MARDI – APRÈS-MIDI	12-26 septembre 2023 de 14h :00 à 15h :00	
MERCREDI – SOIR	6-20 septembre 2023 de 18h :30 à 19h :15	

Les habitations Saint-Just de Bretenières

LOGEMENT À LOUER

NOUS AVONS 3 BEAUX LOGEMENTS À LOUER AUX HABITATIONS!

Venez vivre en toute quiétude au cœur de notre village.

Plusieurs services disponibles :

- Entretien ménager
 - > Aide aux soins
 - > Repas
 - > Garde de nuit

Appelez-nous pour plus d'informations!

418-244-3860 Céline Guillemette

418-244-3547 France Vocal

Les Affaires Municipales...

OUVERTURE DU DÉPÔT DES MATIÈRES DANGEREUSES

542 ROUTE 204 ST-JUST-DE-BRETENIÈRES

TOUT PRÈS DES LIMITES DE NOTRE MUNICIPALITÉ ET CELLE DU LAC-FRONTIÈRE

Prendre note que pour les mois de juillet et août, le site de dépôt des matières dangereuses sera ouvert à raison de 3 fois dans le mois, soit les samedis 02-16 et le 30 septembre 2023 de 9h00 à 11h00, en vue de disposer des résidus domestiques dangereux, fer, peinture, matériel informatique, batteries et autres déchets.

Il n'est pas possible de disposer de résidus domestiques dangereux et/ou ferrailles, en dehors de cette période

Étant donné que ce service est offert seulement aux personnes ayant une propriété à Saint-Just-de-Bretenières, le responsable pourrait vous demander une preuve de résidence.

On vous conseille donc d'avoir en votre possession votre permis de conduire (résidence permanente) ou votre compte de taxes (propriétaires de chalet).

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Nouveaux arrivants à St-Just-de-Bretenières recherchés

Cet automne, la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières désire organiser un 5 à 7, dans le but d'accueillir et de connaître d'avantage les nouveaux arrivants à titre de propriétaires de l'année 2023 ou à titre de locataires depuis au moins un an.

Nous sommes à la recherche de ces personnes et les prions de remettre leur nom au bureau municipal, en composant le 418-244-3637 avant le 29 septembre 2023.

Nous invitons également la population à nous venir en aide en nous faisant part du nom de leurs nouveaux voisins.

> Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration! Ce sera réellement une belle Fête d'accueil et de partage, manifestez-vous!

Activité du terrain de jeux 2023



Au nom des parents et du Comité des loisirs de Saint-Just, nous désirons adresser des remerciements aux deux animatrices du terrain de jeux de l'été 2023, Marie-Soleil et Océane, pour leur bon travail auprès des jeunes. Des remerciements également à tous ceux qui ont participé de près ou de loin au bon fonctionnement du terrain de jeux.

Cette année une nouvelle formule sur le fonctionnement, en effet nos jeunes étaient regroupés, en groupe d'âge de 4 à 7 ans et de 8 à 12 ans. Ces groupes d'âge étaient jumelés avec les municipalités de St-Fabien et Sainte-Lucie. Par la suite nos jeunes ont passé la semaine dans l'une ou l'autre des municipalités. Des sorties et des activités ont eu lieu pour le grand plaisir de nos enfants.

La gratuité des activités pour les enfants inscrits à Saint-Just est permise grâce au profit amassé au bouteilles-o-thon et à la fête nationale.

Un énorme merci à tous!

Samedi, 23 SEPTEMBRE 2023

À NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

7° édition





Centre d'Entraide Familiale
DE LA MRC DE MONTMAGNY





DISTANCES: 1 km • 5 km • 10 km

INSCRIPTIONS: www.cefmontmagny.com/boutique Informations: info@cefmontmagny.com @@lacourseauxcouleursdusud

Les Affaires Municipales... PRÊT D'ÉQUIPEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ



La Municipalité est souvent sollicitée pour le prêt de ses équipements. On parle ici de prêt de chaises, de tables, de pompe, de gratte, de compacteur, pour ne nommer que ceux-là. En considération du fait que ces équipements ont été acquis pour desservir toute la population de Saint-Just et non une personne en particulier et que le prêt d'équipements peut occasionner des injustices et des bris assumés par la suite par toute la population, il a été convenu que la Municipalité n'autorisera pas le prêt de ses équipements à autrui.

Prendre note qu'ici, on ne s'interroge pas sur une demande que pourrait nous adresser un organisme. Ledit organisme devra cependant nous transmettre sa demande et celle-ci sera regardée par le Conseil municipal.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Entretien des terrains

Tous les terrains vacants situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation doivent être entretenus régulièrement, afin d'en assurer la propreté, notamment par un débroussaillage régulier au moins une (1) fois l'an.

Tous les terrains construits situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation doivent être aménagés et entretenus dans un délai de deux (2) ans suivant l'émission du permis.

VOUS VENDEZ VOTRE PROPRIÉTÉ? DITES-LE-NOUS!

Afin de mieux répondre aux demandes d'information qui nous sont adressées régulièrement, la Municipalité dresse et publie sur son site internet un inventaire des terrains, maisons, entreprises commerciales et forestières ou autres à VENDRE ET À LOUER.



Tenez-nous informés, vous pouvez nous joindre par téléphone, au (418)244-3637, par courriel à <u>info@saintjustdebretenieres.com</u> ou directement à nos bureaux, sur les heures d'ouverture, au 205 rue Principale. Aidez-nous également à maintenir ces informations à jour, en nous avisant dès que possible de la vente ou de la location de votre propriété.

C'est un service gratuit, n'hésitez pas à vous en prévaloir.

FOYERS EXTERIEURS - RÉGLEMENTATION

Sur toute l'étendue du territoire de la municipalité, la construction d'un foyer extérieur non intégré à la cheminée du bâtiment principal doit respecter les normes suivantes :

- 1) Un espace minimal de deux (2) mètres est laissé libre entre le foyer et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel il est situé;
- 2) Un espace minimal de cinq (5) mètres est laissé libre entre le foyer et tout bâtiment.

Pour toutes questions relativement à cet article tiré de notre réglementation d'urbanisme, vous êtes priés de joindre l'inspectrice municipale, Mme Mélissa Gagné par courriel :mgagne@montmagny.com ou par téléphone au 418-244-3637.

École Internationale de Musique montmagny

Cours individuels offerts (30 min – 45 min – 60 min)

> GUITARE PIANO

Antenne musicale Saint-Fabien-de-Panet

SESSION AUTOMNE 2023

Inscriptions : 5 au 8 septembre

Début des cours : 12 septembre

Durée de la session : 10 semaines

à la salle communautaire de Saint-Fabien
213, rue de la Salle, Saint-Fabien-de-Panet

20% de rabais
pour les résidents de
Lac-Frontière,
Saint-Fabien-de-Panet,
Saint-Paul-de-Montminy,
Sainte-Apolline-de-Patton,
Sainte-Lucie-de-Beauregard
et Saint-Just-de-Bretenières.

POUR NOUS JOINDRE : 418-248-7927 p.6

ecoledemusique@accordeonmontmagny.com









OFFRE D'EMPLOI

Aide à domicile entretien ménager

SECTEUR: MRC DE MONTMAGNY

SALAIRE de: 19,53 \$ à 21,28 / heure

PEUT-ÊTRE PLUS...
On reconnait
votre expérience!

Vous voulez aider les personnes aînées à demeurer chez eux. Vous souhaitez travailler à temps partiel ou à temps plein. Vous êtes à la recherche active d'un emploi ou encore à la retraite et vous souhaitez faire une différence dans le quotidien des gens.

On a un emploi pour vous!

Coopérative de services à domicile de la MRC DE MONTMAGNY

Joins-toi à notre équipe dynamique, passionnée et dédiée à sa clientèle Contactez: rh@coopsd.com

T 418 248-2433 | www.coopsd.com

Les Affaires Municipales... Aménagements de fleurs sur le territoire de la municipalité



MERCI À TOUS NOS COLLABORATEURS!

C'est avec fierté que la Municipalité souhaite remercier sincèrement tous les résidents qui ont participé cet été à l'embellissement de nos propriétés. La Municipalité s'est associée à cet effort commun et n'a pas hésité, encore cette année, à prévoir un budget pour arriver à de beaux résultats d'aménagements floraux. Mais cet engagement monétaire ne peut suffire, il faut également s'adjoindre les services d'une bonne équipe de connaisseurs et de personnes chargées d'assurer l'entretien des différents lieux d'aménagements municipaux.

Depuis plusieurs années, la Municipalité peut compter sur un Comité d'embellissement, composé cet été de Mesdames Diane Bertrand, Suzanne Boutin et France Bertrand, qui avec leurs connaissances ont choisi les différentes variétés de fleurs de nos sites et n'ont pas hésité à procéder à l'occasion à la plantation. La Municipalité a pu également compter sur le soutien de Monsieur Rémi Bertrand, en charge de l'arrosage temporaire de nos aménagements et sur Madame Yolande Thibodeau et Monsieur Jean-Marc Bolduc qui ont assuré l'entretien durant toute la saison.

Merci à vous, chers collaborateurs, votre contribution est indispensable!

.....

Un village tout en beauté

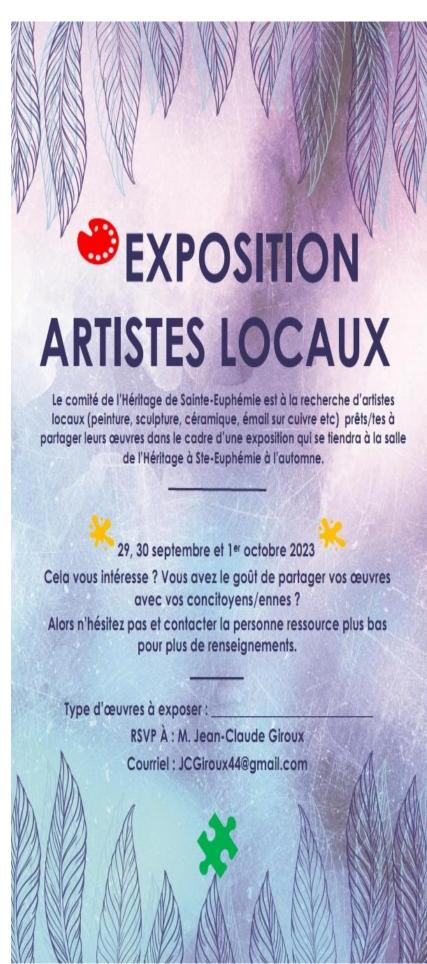
Vivre en collectivité implique un souci de chacun d'entre nous de respecter son entourage. Comme Municipalité, nous ne voulons pas utiliser de façon agressive, notre réglementation. Au contraire, nous voulons arriver à une entente par la sensibilisation et le bon sens.

Il est déplorable que l'apparence de certaines bâtisses soit laissée à l'abandon, que d'aucun bâtiment nécessite depuis plusieurs années un revêtement extérieur et/ou que la propreté d'un terrain laisse à désirer.

Nous vous invitons à jeter un regard sur l'allure de votre propriété et à en tirer vos propres conclusions. Si possible, les propriétaires de boisés doivent retirer les débris d'arbres tombés et même déracinés aux abords des routes. Une réflexion s'impose, nous comptons sur chacun d'entre vous pour y songer de façon responsable.

Vous comprendrez ici que la Municipalité désire que des efforts soient déployés en vue de faire de notre milieu, un environnement où il fait bon vivre, dans le respect de la réglementation municipale en vigueur et des propriétaires voisins.

Nous vous remercions de votre collaboration à faire de Saint-Just-de-Bretenières, un « Village tout en beauté » !











Les Affaires Municipales... ANIMAUX ERRANTS





Si un chat errant vient désespérément miauler à votre porte et si vous décidez de le nourrir, nous ne pouvons vous empêcher de n'écouter que votre cœur.

Sachez cependant que si vous nourrissez un chat errant, cela aura pour effet d'attirer d'autres félins affamés chezvous. Ainsi, un seul chat qui prend l'habitude de venir se restaurer chez vous, peut passer rapidement à des dizaines de chats. Par conséquent, cela risque non seulement d'être embêtant pour vous mais également pour tout votre voisinage.

En plus des nuisances sonores occasionnées par une colonie de chats, vos jardins peuvent vite se transformer en bac à litière en plein air. Et ça risque de créer d'autre problèmes, d'odeur, de contamination, etc...

Il vous est possible de faire appel à vos frais à l'Escouade Canine M.R.C. 2017 qui offre des services de ramassage d'animaux domestiques morts ou errants, d'animaux sauvages morts et d'hébergement un animal blessé et même dangereux.

Nous vous invitons à nous joindre au 418-244-3637, sur les heures d'ouverture du Bureau ou à laisser un message pour plus de renseignement sur l'Escouade Canine M.R.C. 2017 sur toute problématique entourant nos amis les animaux.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIEN



Plusieurs personnes ont la bonne habitude de prendre des marches.

Cependant, en pratiquant leurs activités, certains citoyens nous ont fait remarquer qu'il y a des excréments d'animaux sur la propriété publique (trottoir, bordure de terrain privé etc.) .Dans le but de garder notre milieu propre, nous demandons aux propriétaires de chien d'apporter une attention particulière à notre

règlement municipal concernant les animaux, qui stipule ce qui suit :« Tout propriétaire, possesseur ou gardien doit enlever les excréments sur la propriété publique afin d'éviter les odeurs nauséabondes. Aux fins de l'alinéa précédent, le gardien d'un animal doit avoir constamment en sa possession les instruments nécessaires à l'enlèvement des excréments.

De même, certains d'entre vous nous avez indiqués que leur poteau de boîte à malle, leur bac roulant ou le tronc de leurs arbres étaient souvent arrosés par l'urine des chiens en promenade. Nous prions les propriétaires qui se baladent avec leur chien de porter une attention particulière pour éviter que cela ne se produise à nouveau.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle afin de faire en sorte que le respect des autres soit prioritaire dans notre collectivité.

CORDONNERIE

BENOÎT VACHON



SITUÉE AU 6 RANG STE-MARIE À ST-JUST-DE- BRETENIÈRES

SERVICES OFFERTS

- ✓ RÉPARATION DE T<mark>OUT</mark> GENRE
- ✓ ABRI TEMPO
- ✓ SIÈGE DE TOUT-TERRAIN
- ✓ REMBOURRAGE

OUVERT

DU LUNDI AU MERCREDI DE 8H :30 À 16H :00

Tél:: 418-244-3523





Présence du CLD Septembre 2023



Un agent pourra se rendre à Saint-Just-de-Bretenières sur rendez-vous.

Pour obtenir plus d'information ou prendre un rendez-vous,

vous pouvez contacter le CLD de la MRC de Montmagny.

Pour le développement économique, joindre Mme Martine Leullier Poste 240

Tél.: 418-248-5985 Télec.: 418-248-9334 Courriel: cld@montmagny.com





CHARTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

FIBRES	ري RECYCLABLES	NON-ACCEPTÉES	☆ PRÉPARATION	
PAPIER & CARTON	- Journaux - Circulaires publicitaires - Revues, livres et annuaires téléphoniques - Papier à lettre, papier de bureau et feuilles d'imprimante - Sacs de papier brun - Carton plat (boîte de céréales, etc.) - Carton à œufs - Carton ondulé (boîte d'expédition) - Carton de lait - Carton de jus (Tetra Pak)	- Papier métallisé - Ruban d'emballage - Papier plastifié ou ciré - Papier carbone et papier buvard - Papier mouchoir et essuie- tout - Feuilles assouplissantes pour sécheuse - Couches jetables et matériaux souillés par des aliments	- Défaire les boîtes de carton - Enlever les sacs de papier ciré ou de plastique dans les boîtes de carton - Autant que possible, enlever les poignées de plastique et les ouvertures métalliques sur les boîtes de carton	
CONTENANTS	ري RECYCLABLES	NON-ACCEPTÉES	☆ PRÉPARATION	
VERRE	- Bouteilles de jus, de boissons gazeuses et alcoolisées - Contenants alimentaires en verre	- Ampoules et néons - Verre plat (vitre) et miroirs - Verre à boire, cristal, pyrex - Porcelaine, céramique	- Rincer tous les contenants	
MÉTAL	- Boîtes de conserve - Cannettes métalliques et en aluminium - Articles en aluminium (assiettes, plats, pellicule)	- Appareils électroniques, électroménagers - Articles ménagers encombrants (chaises, stores) - Contenants sous pression	- Rincer tous les contenants	
PLASTIQUE	- PEHD: Contenants de boissons gazeuses et d'eau de source, barquettes - PEHD: Contenants alimentaires (margarine), de produits d'entretien ménager (eau de javel, savon, etc.) et de soins de santé (shampoing, crème à mains) - 3 PVC: Contenants alimentaires - 4 PEBD: Couverts et contenants alimentaires, sacs plastique regroupés dans un sac noué (regroupant aussi cellophane et pellicules plastiques étirables) - 5 PP: Contenants yogourt, crème glacée - 7 Autres plastiques	- Sacs et emballages de plastique individuels - Jouets et objets fabriqués avec plusieurs matériaux - Revêtement de vinyle - Stores	- Rincer tous les contenants - Retirer les emballages de plastique des autres matières (carton, papier, etc.) - Sacs de plastique et pellicules de plastique : vider, rassembler et compresser dans un même sac noué (sac de sacs)	

La Fabrique vous informe...



Horaire des messes de septembre 2023

3 septembre Dimanche	10 h 30	Lac-Frontière	L'Ôtel (église)
7 septembre Jeudi	13 h	Saint-Just	Villa des Sages
7 septembre Jeudi	14 h	Saint-Fabien	Habitations Panet
10 septembre Dimanche	10 h 30	Sainte-Lucie	À l'église
14 septembre Jeudi	9 h	Saint-Just Chap	elet (sous-sol l'église)
17 septembre Dimanche	10 h 30	Saint-Just	À l'église
20 septembre Mercredi	13 h	Saint-Just Heu	re d'adoration (sous-sol l'église)
24 septembre Dimanche	10h30	Saint-Fabien	À l'église

* Horaire sujet à changement......

14 h

28 septembre Jeudi

Priorité aux annonces faites au feuillet paroissial *

Saint-Fabien

Tournoi de balle molle <u>AMICAL</u>, au profit de la Fabrique de St-Just-de-Bretenières



Malheureusement, nous devons annuler notre tournoi de balle pour cette année. Le 17 juin dernier, il a été annulé dû à la température et nous n'avons pas assez d'équipes de disponible pour le 2 septembre 2023, alors on se dit à l'an prochain.

<u>MENU DE LA POPOTE SECTEUR SUD:</u>

ST-JUST / ST-FABIEN
SAINTE-LUCIE/LAC-FRONTIÈRE

MERCREDI 13 SEPTEMBRE:

SOUPE AUX LÉGUMES
HAMBURGER STEAK AUX OIGNONS
AVEC POMME DE TERRE
GÂTEAU CERISETTE

MERCREDI 27 SEPTEMBRE:

CHSLD

POTAGE DU MOMENT SPAGHETTI SAUCE À LA VIANDE BISCUIT AUX CAROTTES



Pour inscriptions et informations: 418-469-3988

La Sûreté du Québec vous informe...

MISSION: PARENTS INFORMÉS



Vous pouvez consulter notre guide ayant pour objectif d'informer les parents des risques liés à l'utilisation des technologies en ligne et des dangers associés à l'utilisation d'Internet en cliquant sur le lien ci-après. Ce guide fournit également des conseils sur les mesures de sécurité et de prévention à privilégier afin que les parents puissent jouer un rôle positif auprès de leur enfant.

https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/mission-parents-informes.pdf

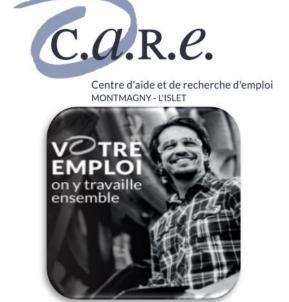
CONSEILS

Pour les jeunes

- Réfléchis bien avant de publier. Une information, une photo ou une vidéo envoyée en privé peuvent devenir publiques et tu n'auras plus aucun contrôle sur ce qui a été transféré.
- Sache que tu as le droit de dire « non » à une demande qui te rend mal à l'aise et que personne n'a le droit d'exercer une pression à ton égard. Tu peux fermer l'écran de l'appareil, cesser la discussion et bloquer la personne.
- Si un ami ou toi vivez une situation difficile, il est important de ne pas rester seul et d'en parler avec un adulte de confiance (ex. : un parent, un enseignant, un policier).

Pour les parents

- Intéressez-vous à ce que vos enfants font en ligne : à qui parlent-ils, quels sites fréquentent-ils, à quels jeux jouent-ils, etc.
- Apprenez à connaitre les médias sociaux, les applications et les jeux que vos enfants utilisent.
- Informez-vous sur les classements d'âge des jeux et des applications.
- Fixez des règles claires avec vos enfants concernant l'utilisation de l'ordinateur.
- Discutez de ce qu'ils doivent faire en cas de situations qui les mettent mal à l'aise.
- Sensibilisez-les au type d'informations qu'ils partagent sur Internet.



- · Recherche d'emploi
- Orientation de carrière
- Coaching de carrière
- Service de placement

Montmagny | Saint-Fabien-de-Panet Saint-Pamphile | Saint-Jean-Port-Joli

418 248-9559 1 877 337-9559

lecare.ca f in

(Jésus a dit à son Père :) Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde. Je ne fais pas la demande que tu les ôtes du monde, mais

Jean 17, 14, 15

"Où est Dieu, si dans le monde il y a tant de mal, s'il y a des personnes qui ont faim, qui ont soif, des sans-toit, des déplacés, des réfugiés ? Où est Dieu, lorsque des innocents meurent à

Réflexion...

(Jésus a dit à son Père :) Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne st pas du monde. Je ne fais pas la demande que tu les ôtes du monde, ma que tu les gardes du mal.

Jean 17. 14,

Où est Dieu ?

"Où est Dieu, si dans le monde il y a tant de mal, s'il y a des personnes qui ont faim, qui soif, des sans-toit, des déplacés, des réfugiés ? Où est Dieu, lorsque des innocents meurer cause de la violence, du terrorisme, des guerres ?"

La réponse à cette question est dans la Bible : "Dieu est dans les cieux, et toi sur la ter (Ecclésiaste 5.2). Cela nous rappelle un côté la grandeur de Dieu, et de l'autre l'insignifiar de l'homme. Nous voudrions souvent dire à Dieu ce qu'il devrait faire, alors que notre ple est d'être attentifs à ce qu'il nous dit de faire. Il a donné la terre aux hommes (Psaume 1 16) et leur en a confié la gestion. L'état désastreux de notre planète démontre l'échec l'homme.

Alors pourquoi Dieu n'intervient-il pas maintenant pour remettre les choses en ordre ? Il a plus que cela il y a 2000 ans, quand il a envoyé son Fils Jésus pour apporter la grâce et vérité. Mais le monde a crucifié l'envoyé divin. Dieu laisse donc les choses suivre leur co avant d'intervenir pour le jugement.

Mais le Dieu souverain est un Dieu d'amour, il est patient, et il propose à tous, sans excepti d'échapper à ce jugement. Le "Seigneur Jésus Christ s'est donné fui-même pour nos péch afin de nous retirer du présent siècle mauvais" (Galates 1. 4). Par la foi en Jésus Christ, croyants sont moralement séparés du monde dans lequel lis continuent à vivre. Mais Dieu d'anneur sont retirer du présent siècle mauvais" (Galates 1. 4). Par la foi en Jésus Christ, croyants sont moralement séparés du monde dans lequel lis continuent à vivre. Mais Dieu d'ersonne ressource : Jean-Marc Bolduc (418)244-374

Personne ressource : Man-Marc Bolduc (418)244-374

Personne ressource La réponse à cette question est dans la Bible : "Dieu est dans les cieux, et toi sur la terre" (Ecclésiaste 5. 2). Cela nous rappelle un côté la grandeur de Dieu, et de l'autre l'insignifiance de l'homme. Nous voudrions souvent dire à Dieu ce qu'il devrait faire, alors que notre place est d'être attentifs à ce qu'il nous dit de faire. Il a donné la terre aux hommes (Psaume 115. 16) et leur en a confié la gestion. L'état désastreux de notre planète démontre l'échec de

Alors pourquoi Dieu n'intervient-il pas maintenant pour remettre les choses en ordre? Il a fait plus que cela il y a 2000 ans, quand il a envoyé son Fils Jésus pour apporter la grâce et la vérité. Mais le monde a crucifié l'envoyé divin. Dieu laisse donc les choses suivre leur cours

Mais le Dieu souverain est un Dieu d'amour, il est patient, et il propose à tous, sans exception, d'échapper à ce jugement. Le "Seigneur Jésus Christ s'est donné lui-même pour nos péchés, afin de nous retirer du présent siècle mauvais" (Galates 1. 4). Par la foi en Jésus Christ, les croyants sont moralement séparés du monde dans lequel ils continuent à vivre. Mais Dieu leur



Personne ressource: Jean-Marc Bolduc (418)244-3740 (418)249-4601

Si vous ne possédez pas la Bible et que vous aimeriez la lire, n'hésitez pas à nous en demander une. Elle vous sera gratuitement envoyée sur simple

Nos Commanditaires

BOIS DAAQUAM INC.



370, route 204 – C.P 100 St-Just (Québec) GOR 3H0

Tél: (418) 244-3601 / Téléc. : (418) 244-3556

JEAN-PAUL ET ROGER BOLDUC INC.

Entrepreneur en construction Résidentiel et commercial

Tél: (418) 244-3266 / Téléc. : (418) 244-3645 Cellulaire: (418) 625-9495

LA FABRIQUE DE ST-JUST

210-B Principale St-Just-de-Bretenières G0R 3H0

Tél:(418)244-3610

TRANSPORT AOJ ROY

Transport Scolaire/Déneigement Sébastien Roy, Propriétaire 242. Rue Principale St-Just-de-Bretenières

Tél:418-244-3778 Cellulaire: 418-291-2724

transportaojroy@hotmail.com

LNTP NOTAIRES INC.



Patrice NADEAU, Caroline POULIOT Nathalie LAFONTAINE & Audrey BÉDARD

Notaires et conseillers juridiques 135-8, rue Principale, Ste-Justine (Qc) G0R 1Y0

Tél: (418) 383-5051 Télec: (418) 383-5050 www.Intpnotaires.com

PAT FORESTERIE



Excavation résidentielle & commerciale
Service de tamisage terre et gravier
Installation septique
Chemins forestiers
238 Rue Principale, St-Just. G0R 3H0

Tél : (418) 244-3217 Cell : 418-249-8666

Télécopieur: (418)-244-3344

SCIERIE ARBOTEK INC.



Mario Legros, Président 46, route des Moulins St-Just

Tél: (418) 244-3691 Télec: (418) 244-3439

DAMES FERMIÈRES DE ST-JUST

Bernadette Tanguay, Présidente 418-244-3267 Colette Poulin, Secrétaire

Tél: (418) 244-3544

LA VILLA DES SAGES

2 Rue des Moulins St-Just G0R 3H0 La tranquilité de l'esprit Johanne Ferland , Propriétaire

Tél: (418) 244-3665 (418)245-3536

GARAGE SIMON LAGRANGE



Mécanique générale et petits moteurs Lave-auto

243, rue Principale, St-Just G0R 3H0 Tél.: (418) 244-3859 Fax: (418) 244-3852 garagesimonlagrange@sogetel.net

NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

Cessionnaire de Me Francine Baillargeon, Notaire



Me SABRINA LAMONTAGNE

1574, route 277, Suite B, Lac-Etchemin QC G0R 1S0

Téléphone: (418) 625-5657 Télécopieur: (418) 625-5659 s.lamontagne@notarius.net

D.L.S. Soudure inc.

GÉNÉRATRICE • ALUMINIUM • STAINLESS • ETC.

Daniel Lamontagne 365 B, route 204 St-Just-de-Bretenières (Québec) G0R 3H0

Cell.: 581-764-8285

Nos Commanditaires

AU BOIS D'OR

Restaurant-Bar-Motels-Station-Service Service de traiteur et autres 399, route 204 - St-Just GOR 3H0

Tél: (418) 244-3669 / Station-service et Fax: (418) 244-3669

LES AMIS DE L'ENTRAIDE

Marie-Paule Bolduc, Présidente Tél: 244- 3887 Colette Poulin, Secrétaire

Tél: (418) 244-3544

Annie-Mô

Annie Mathieu, Propriétaire 415 Route 204, St-Just-de-Bretenières

Vente de nourriture pour animaux domestiques Vente de chiens

Tél:418-244-3009

BLEU & BON

Marie-Ève Vachon, Directrice des ventes 6 rue des Moulins St-Just G0R 3H0 marie-eve@bleuetbon.com

BLEU & BON

Bleuetbon.com **Tél:** 418-244-3020

Cellulaire: 581-888-8590

QUINCAILLERIE M-A S.INC

Marc-André et Sylvain Bolduc, Propriétaires 172 rue Principale St-Just-de-Bretenières QC G0R 3H0 Tél: (418) 244-3554 Fax: (418) 244-3555

Matériaux. Plomberie. Peinture. Électricité. Livraison

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-JUST

Colette Poulin, Présidente Tél: (418) 244-3544 Ginette Fortier, Trésorière

Tél: (418) 244-3703

Desjardins

Caisse des Etchemins

Centre de services de Lac-Etchemin 1568- R, Route 277 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0 418 625-3741 1 888 325-3741 Télécopieur : 418 625-3743

MAC CONSTRUCTION

Alex Corriveau, Propriétaire

Entrepreneur général Commercial, résidentiel, industriel 146 Rue Principale Ste-Justine G0R 1Y0

Bureau: (418) 383-5500 Fax: (418) 383-5503 Cellulaire: 418-313-8032

mac@sogetel.net

ÉGLISE CHRÉTIENNE ÉVANGÉLIQUE

130 Route 204 St-Just-de-Bretenières G0R 3H0 **Tél : (418) 244-3010**

http://www.eglisechretiennestjust.net

JEANNINE LECOURS

Massothérapeute (Membre ATMDL, ANQ)

28, rue Dubois St-Just G0R 3H0 Kinésithérapie, Neuro-Énergétique, **Nerf** sciatique Massage thérapeutique Maux de dos

Tél: (418) 244-3265



Produits d'érable

Cabane à sucre familiale

Jérôme Sauvageau et Noémie G. Régnier

50, Rang 6 Ouest, Sainte-Lucie-de-Beauregard, (Québec) G0R 3L0 418 223-3832 bistreauderable.com bistreauderable@hotmail.com



VOTRE CALENDRIER À CONSERVER...

SEPTEMBRE 2023

SLI ILMBAL 2023						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	Ouverture du dépôt des matières dangereuses 9h:00 à 11 h:00
3	4 Fête du travail	5 POPOTE	6	7 Messe	8	9
10	11	12	13	14	Date de tombée du journal	Ouverture du dépôt des matières dangereuses 9h:00 à 11 h:00
17Messe Souper dansant de l'Âge D'Or	18	19	20	21	22	23 L'automne arrive!
24	25	26	27	28	29	30 Ouverture du dépôt des matières dangereuses 9h:00 à 11 h:00



♣Réunion du conseil



◆Bibliothèque Mardi 14 h :00 à 15h :00 Mercredi 18h :30 à 19h :15



Santé-Forme

← En Semaine, Du Lundi Au Vendredi Inclusivement,
Entre 15 H 30 Et 7 H Le Lendemain Matin Et Sur 24 Heures Les Fins De Semaine.



←Cueillette des ordures



←Cueillette des matières recyclables